



**Nos aides
financières
pour votre projet**

*Ici, Boostez
votre entreprise*



Communauté de communes
PERIGORD LIMOUSIN



Communauté de communes
PÉRIGORD LIMOUSIN

Nous soutenons
le Développement Economique de notre territoire
par un programme
d'Aides financières
dédiées aux entreprises

Qui est concerné ?

- Les créateurs/créatrices d'entreprises
 - Les entreprises en développement
 - Les repreneurs d'entreprises
- ayant un projet localisé sur l'une des 22 communes de la Communauté de communes Périgord Limousin.

Communes éligibles

Eyzerac, Chalais, Cognac-sur-l'Isle, Firbeix, Jumilhac le Grand, Lempzours, La Coquille, Miallet, Nantheuil, Nanthiat, Négrondes, Saint-Front d'Alemps, Saint-Jean de Côte, Saint-Jory de Chalais, Saint-Martin de Fressengeas, Saint-Paul la Roche, Saint-Pierre de Côte, Saint-Pierre de Frugie, Saint-Priest Les Fougères, Saint-Romain et Saint-Clément, Thiviers, Vaunac.

Quel est le montant maximum de ces aides financières* ?

Jusqu'à **5 000€** de financement peuvent être apportés par projet.

* Consultez la liste complète des dépenses éligibles, les critères d'éligibilité et la procédure détaillée de traitement des demandes sur www.perigord-limousin.fr, rubrique « entreprise ».

Quels projets peuvent être financés* ?

- Création d'entreprise**
Frais d'immatriculation, de statuts juridiques, études de marché, études de faisabilité, stage créateur, acquisition d'équipements, travaux, acquisition de bâtiments résorbant une friche...
- Développement d'entreprise**
Acquisition de nouveaux équipements, réalisation de travaux et prestations intellectuelles externalisées nécessaires au développement de l'activité de l'entreprise, acquisition de bâtiments résorbant une friche...
- Reprise d'entreprise**
Diagnostics financier et/ou techniques, frais d'immatriculation, statuts juridiques, prestations intellectuelles externalisées, acquisition de bâtiments résorbant une friche...

Comment procéder* ?

1. Téléchargez le formulaire de demande de subvention sur notre site www.perigord-limousin.fr, rubrique « entreprendre ».
2. Complétez le dossier et joignez les justificatifs demandés.
3. Adressez simplement votre dossier pour instruction par mail ou par courrier à la Communauté de communes.
4. Un jury d'analyse se réunit chaque mois pour examiner toutes les demandes.

Pour en savoir plus, votre contact :

Alexandre Bouvier
Service Développement
05 53 620 616
alexandre.bouvier@perigord-limousin.fr